

COMBIEN GAGNENT LES CADRES SUPÉRIEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) vient de diffuser des données sur les salaires des fonctionnaires des corps et emplois de direction et d'encadrement supérieur de la fonction publique.



Fotolia

Les 10 plus hautes rémunérations versées dans les ministères ont été dévoilées il y a quelques semaines. Focus aujourd'hui sur les rémunérations perçues par les fonctionnaires des corps et emplois de direction et d'encadrement supérieur dans la fonction publique. Dans le cadre de la publication de l'édition 2021 de son rapport annuel sur l'état de la fonction publique, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a en effet diffusé une série de données relatives aux rémunérations de ces catégories A+ [\[cliquez ici pour le consulter\]](#).

C'est au sein des corps et emplois de direction et d'encadrement supérieur de l'État que l'on trouve les rémunérations les plus hautes. À savoir un salaire mensuel moyen de 7 930 euros brut en 2019 et un salaire net moyen de 6 622 euros. Chez les catégories A+ de l'hospitalière, ces salaires s'élèvent respectivement à 7 609 euros brut et 6 418 euros net et dans la territoriale à 6 706 euros brut et à 5 5581 euros net. Des salaires en hausse dans chacun des trois versants.

Plus de 40 % de primes

Dans le détail, parmi les catégories A+ de l'État, ce sont les recteurs d'académie qui touchent les salaires les plus hauts, à savoir 12 411 euros nets en moyenne par mois en 2019. Ils sont notamment suivis par les secrétaires généraux et directeurs d'administration centrale (11 490 euros nets), les préfets (10 652 euros). Les directeurs d'administration territoriale de l'État, quant à eux, percevaient en moyenne 6 625 euros nets par mois en 2019.

À lire aussi :

[Combien ont gagné les agents les mieux payés des ministères en 2020](#)

Dans la territoriale, l'étude fait ressortir que les administrateurs et ingénieurs territoriaux percevaient un peu plus de 5 200 euros nets en moyenne par mois mais ne précise pas les rémunérations en fonction des postes (DGS, etc). Pour les directeurs hôpitaux, cette rémunération avoisine les 7 000 euros en moyenne.

Les données de la DGAFP donnent également d'intéressantes informations sur la part des primes dans les salaires perçus par les fonctionnaires des corps et emplois de direction et d'encadrement supérieur. Les primes représentant ainsi 45,3 % des rémunérations perçues par les cadres supérieurs de l'État, 41,4 % dans la territoriale et 49,2 % dans l'hospitalière.

par **Bastien Scordia**